

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ LAC SAINT-JEAN  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

## **AVIS PUBLIC**

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA MUNICIPALITÉ QUE :

Le comité consultatif d'urbanisme tiendra une séance **le 17 février 2021 à 9 heures 30 à l'édifice municipal de Saint-Gédéon. (\*\*)**

(\*\*) Afin de respecter les directives de la santé publique en regard de la situation de la COVID19 la séance du comité consultatif d'urbanisme pourrait se tenir en mode vidéoconférence.

Au cours de cette séance le comité consultatif d'urbanisme étudiera le projet ayant pour objet de citer comme bien patrimonial l'immeuble de l'église Saint-Antoine-de-Padoue de même que la fresque murale peinte à l'intérieur de l'église tel que prévu à l'avis de motion qui a été déposé au conseil municipal le 18 janvier 2021.

Toute personne intéressée par cette citation peut faire des **représentations écrites** auprès de la municipalité **durant la période du 27 janvier au 16 février inclusivement.**

Les représentations écrites doivent être adressées à la municipalité à l'adresse suivante : 208 rue De Quen, Saint-Gédéon, G0W 2P0 ou encore peuvent être transmises par courriel à l'adresse suivante : [urbanisme@ville.st-gédéon.qc.ca](mailto:urbanisme@ville.st-gédéon.qc.ca)

Donné à Saint-Gédéon, ce 26 janvier 2021



Dany Dallaire  
Directrice générale